

MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL – RENTREE 2025

MODALITES TECHNIQUES DE SAISIE DES VOEUX DU MOUVEMENT INTRA-DEPARTEMENTAL

La plateforme I-prof (**accès via ARENA ou l'INTRANET ACADEMIQUE**) via le menu « Services » puis « Accès Mobilité 1<sup>er</sup> degré » puis « phase intra-départementale » **permet d'accéder aux fonctionnalités suivantes** :

- Consulter la circulaire départementale ;
- Consulter les postes mis au mouvement ;
- Formuler une demande de mutation ;
- Modifier les éléments de bonification.

L'onglet « Demande de mutation » puis « créer ma demande de mutation » permet de créer, consulter, modifier et/ou supprimer une demande de mutation ainsi que l'ensemble des vœux qui la compose pendant toute la durée de l'ouverture du serveur.

Pour rappel : **les enseignants titulaires d'un poste à la rentrée suivante peuvent formuler jusqu'à 60 vœux sur des vœux postes et/ou sur des vœux groupes.**

**Les enseignants sans poste à la rentrée suivante ont quant à eux l'obligation de formuler en outre, 6 vœux** groupe MOB.

*Un message vous alertera le cas échéant sur le fait que vous n'avez pas formulé les 6 vœux groupe MOB obligatoires et que votre demande est incomplète.*

Les demandes de bonification au titre du rapprochement de conjoint ou du détenteur de **l'autorité parentale** conjointe ou du handicap (Bénéficiaire de l'Obligation d'Emploi), **feront l'objet d'une saisie dans l'application** via un menu déroulant permettant de renseigner un ou plusieurs champs en fonction de la bonification sollicitée.

*ATTENTION : les informations saisies feront l'objet d'une instruction au vu des pièces justificatives transmises pour chaque bonification (cf. Annexe 3 relative aux pièces justificatives à fournir dans le cadre d'une demande de rapprochement de conjoint ou du détenteur de l'autorité parentale conjointe). **L'attribution effective des bonifications ne sera confirmée que lors de l'envoi de l'accusé de réception** avec barème initial fin mai.*

L'application de saisie des vœux est disponible 24h/24 pendant toute la période d'ouverture du serveur. Surtout n'attendez pas les derniers jours pour saisir vos vœux puisque ceux-ci sont modifiables, à tout moment, sur toute la période et à partir de tout poste informatique connecté à internet.

Avant de vous connecter, préparez votre saisie et en particulier votre compte utilisateur et votre mot de passe permettant votre accès personnel à I-prof.

Pour tout problème technique, formulez **une demande d'assistance** via la plateforme « AMIGO » (mon intranet académique > rubrique « Support et assistance » > « Assistance web de l'académie » > « Assistance AMIGO »).

La mise à disposition **des accusés de réception des vœux** sera signalée par l'envoi d'un message sur l'adresse mél professionnelle récupérée lors de la formulation de votre demande de mutation.

Les résultats seront consultables via I-prof puis « Accès Mobilité 1<sup>er</sup> degré », « phase intra-départementale » et « Consulter le résultat de la demande de mutation ».

Par ailleurs, les agents déjà inscrits sur une liste **d'aptitude à l'emploi de directeur d'école de 2 classes et plus** arrivant à échéance au 01/09, et ayant validé cette inscription par l'exercice des fonctions durant 3 années à titre définitif, peuvent solliciter, **dans l'application de saisie des vœux** et en cas de demande de mutation sur un poste de direction, leur réinscription de droit sur ladite liste d'aptitude.